

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le trois octobre à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2018

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - DAILLÈRE F. (arrivée à 20 h 53) - ENDUIT C. (arrivée à 20 h 53) LECOMTE C. - CESBRON R. - VUILLEMIN M.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A.- BATISTA DA CUNHA H.

Procuration de Mme Hélène BATISTA DA CUNHA à Mme Christine ENDUIT.

Monsieur Julien HAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 5 septembre 2018 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE 2018 CM20181003-001

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°3 est nécessaire pour le budget Commune 2018, afin de permettre le paiement relatif à l'achat de la parcelle AH n°105 sise 14 rue de la Rochejacquelin. La décision modificative n°3 commune est proposée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
0023 BATIMENTS COMMUNAUX			8 000,00	8 000,00	8 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			8 000,00	8 000,00	8 000,00
2138 Autres constructions			8 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	138 770,74		8 000,00	8 000,00	8 000,00
02 VIREMENT DE LA SECTION DE FC	138 770,74		8 000,00	8 000,00	8 000,00
021 Virement de la section de fct	138 770,74		8 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL SECTION	138 770,74	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
022 DEPENSES IMPREVUES	23 815,00		-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
02 VIREMENT A LA SECT D'INVEST	23 815,00		-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
022 Dépenses imprévues	23 815,00		-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	138 770,74		8 000,00	8 000,00	8 000,00
02 VIREMENT A LA SECT D'INVEST	138 770,74		8 000,00	8 000,00	8 000,00
023 Virement de la section de fct	138 770,74		8 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL SECTION	162 385,74	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°3 pour le budget commune 2018 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Monsieur le Maire se retire de la séance.

**2. ACHAT ECRAN POUR PROJECTION DANS LA SALLE POLYVALENTE
CM20181003-002**

Monsieur le Maire quitte la séance avant toute discussion sur cette question.

La commune de Boismé souhaite acquérir un écran pour projection dans la salle polyvalente qui appartient à Monsieur Yves MORIN, Maire de Boismé. Cet écran est proposé pour le prix de 320 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'autoriser l'acquisition par la commune de cet écran de projection d'occasion pour le prix de 320 € TTC. Cet achat sera passé en investissement.

Retour de Monsieur le Maire après cette question.

Arrivée de Mmes Fanny DAILLÈRE et Christine ENDUIT à 20 h 53 min.

**3. PRESENTATION BILAN CANTINE ET REVISION DES TARIFS POUR 2019
CM20181003-003**

Mme Régine GINGREAU, adjointe à l'enfance, présente le bilan cantine de l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret (1 pour maintien, 5 pour 2.95 € et 6 pour 3.00 €) décide de fixer le prix des repas cantine enfants pour 2019 comme suit :

Repas cantine enfant : 3.00 € au lieu de 2.90 € au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité décide de fixer le prix des repas cantine apprentis et adultes pour 2019 comme suit :

Repas cantine apprentis et adulte : 6.50 € au lieu de 5.90 € au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Mme GINGREAU précise que le coût de revient d repas s'élève à 6.01 € et qu'il y a 26 914 € de déficit. Elle indique également la présence journalière de 67 à 70 enfants avec beaucoup de petits.

L'alimentaire se compose de 50% de local dont 22 % de bio. La commune se verra attribué le label territoire bio le 30 novembre 2018.

Portes ouvertes de la cantine le jeudi 11 octobre entre 16h30 et 18h30 pour la semaine du goût.

4. GRATUITÉ DU REPAS DE NOËL DE LA CANTINE CM20181003-004

Monsieur le Maire explique que le cuisinier de la cantine organise en collaboration avec les enseignantes de l'école de Boismé une animation le matin du jour du repas de Noël de la cantine.

En effet, les enfants contribueront à préparer des toasts pour ce repas.

Afin que tous les enfants puissent déguster les toasts préparés en commun, il est proposé que le repas de Noël de la cantine soit gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide que le repas de Noël de la cantine de Boismé sera gratuit pour tous les enfants scolarisés à l'école de Boismé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. CHANGEMENT TÉLÉPHONIE MAIRIE CM20181003-005

Monsieur le Maire présente la proposition transmise par VISTANDCOM pour la téléphonie de la mairie.

Cela comprend le changement du matériel pour passage en VDSL pour 1 504.00 € HT soit 1 804.80 € TTC.

L'abonnement sans le fax pour un passage en VDSL sous orange s'élève à 176.00 € HT soit 211.20 € TTC. A cela, il faut ajouter 1 ligne analogique pour le fax et l'alarme soit 17.75 € HT soit 21.30 € HT ce qui permet de garder une ligne classique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité accepte le changement du matériel téléphonique pour 1 804.80 € TTC. Cet achat sera passé en section d'investissement. Le Conseil Municipal accepte également le changement d'abonnement téléphonique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**6. PRISE EN CHARGE DESTRUCTION NID DE FRELONS ASIATIQUES
CM20181003-006**

Suite à la présence de plusieurs nids de frelons asiatiques sur la commune, Monsieur le Maire a dû faire intervenir une société spécialisée en vue de leur destruction.

Considérant la dangerosité de ces insectes nuisibles, Monsieur le Maire propose que la commune de Boismé prenne en charge une partie du coût de la destruction de ces nids.

Suite au décret 2017-595 de la loi biodiversité, la Préfecture des Deux-Sèvres organise la destruction des nids de frelons asiatiques mais pas le financement. Celle-ci a chargé le FDGDON de la coordination de cette destruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de la prise en charge par la commune de Boismé de 50 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Les demandes devront être adressées préalablement à toute intervention à Monsieur le Maire. La commune fera le nécessaire auprès d'une société commerciale compétente pour faire effectuer la destruction du nid et refacturera ensuite 50 % de la somme engagée au demandeur.

7. VENTE PORTES DE GARAGE CM20181003-007

Monsieur le Maire explique que suite à la destruction des anciens logements situés rue Lescure, les portes des garages ont été récupérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de vendre ces portes de garage à raison de 20 €uros pièce. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**8. FACTURATION TAXE FONCIERE DES 4 LOGEMENTS RUE DU PARC AU CCAS
DE BOISMÉ POUR 2018 CM20181003-008**

Monsieur le Maire explique que les logements du CCAS étant construits sur du terrain appartenant à la Commune de Boismé, la taxe foncière a été facturée à la commune.

Le CCAS tirant des revenus de ces 4 logements, il est normal qu'il rembourse la taxe foncière à la commune de Boismé ainsi que les frais de confection de rôle correspondants soit la somme de 1 995.34 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide que la commune de Boismé facturera les 1 995.34 € de taxe foncière 2018 au CCAS de Boismé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **Atelier photo** : Il fonctionne avec l'association d'Informatique. Proposition de faire une exposition des photographies pendant le téléthon à la salle polyvalente. 30 tirages A3 à faire sur la photocopieuse de la mairie. Demande à ce que ces tirages soient réalisés à titre gracieux. Demande acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire se retire de la séance.

**2. DALLES PLAFOND USAGÉES DE LA CANTINE ET DE LA SALLE
POLYVALENTE CM20181003-009**

Monsieur le Maire se retire de la séance avant toute discussion sur ce sujet.

Monsieur Patrice GAUTHIER, Adjoint au Maire, explique que dans l'ancien abattoir loué précédemment à la SARL PEROCHON, sont stockées les dalles de plafond usagées de la

cantine. Celles de la salle polyvalente vont bientôt arrivées. Monsieur Yves MORIN, Maire de Boismé, serait intéressé. Ces dalles sont à détruire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de donner ces dalles gracieusement à Monsieur le Maire pour son usage personnel moyennant qu'il le débarrasse en totalité.

Retour de Monsieur le Maire.

- Commission voirie :** le tour du Lotissement de l'écoquartier a été fait. L'éclairage va bientôt être fini. L'entretien des parcelles est à faire. Des herbes sont présentes sur le piétonnier vers le haut. Les bornes de lumière en bois ne sont pas très hautes et ne fournissent pas un très gros éclairage. Avantage : cela éclaire moins le lotissement ce qui fait que les gens roulent moins vite. Prévoir de mettre un panneau « Roulez au pas – attention enfants » ou mettre une limitation à 30 à l'intérieur du lotissement.

Essayer de modifier le panneau rue des Roseaux pour se conformer à la délibération.

La parcelle du Muscadet n'est pas vendue.

Concernant la route de la Chapelle, au niveau du piétonnier, reprise à faire.

Rue des Terres Rouges, trottoir défoncé.

Des devis seront faits au niveau du Plan d'eau pour réparer l'enrobé.

Réunion avec les Routins : Ils ne souhaitent plus utiliser la débroussailleuse et voudrait que la commune prenne en charge l'entretien des chemins. La seule obligation pour la commune est d'assurer le passage.

Visite aux cinq chemins : Le chemin est très sec. Passage à gauche. Mise en place de chicanes tous les 20-30 mètres. Possibilité d'entrer avec une voiture.

- Projet village commercial :** ouverture des plis le mardi 2 octobre
Réunion de la Commission d'Appel d'offres le 23 octobre 2018 à 20h30 avec M. PIGUET (au lieu du 16 octobre prévu initialement)

- CHOIX DE L'OPERATEUR POUR LA RÉALISATION D'UNE FOUILLE
D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE CM20181003-010**

Monsieur le Maire présente l'avis relatif aux offres des opérateurs pour la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive transmis par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Suite aux deux offres reçues, émanant de l'INRAP et d'ÉVEHA, la DRAC indique que ces offres sont complètes au regard de l'arrêté du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives.

Les deux offres sont complètes et sont susceptibles en l'état de permettre la délivrance de l'autorisation de fouille.

Monsieur le Maire rappelle le montant des deux offres des deux opérateurs :

- INRAP : 176 249.25 € HT pour la tranche ferme et 22 925.13 € HT pour la tranche optionnelle

- ÉVEHA : 125 865.00 € HT pour la tranche ferme et 5 752.50 € pour la tranche optionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, choisit ÉVEHA pour la somme de 125 865.00 € HT soit 151 038.00 € TTC pour la tranche ferme et 5 752.50 € HT soit 6 903.00 € TTC pour la tranche optionnelle, autorise Monsieur le Maire à signer le marché, et lui donne tous pouvoirs pour la mise en application de cette décision.

- Bus dans le lotissement du Muscadet :** Il faut gérer le problème du stationnement du bus. Il faudrait qu'il se gare le long du point propre.

Séance levée à 23 h 10 min

SIGNATURES

***Le Maire,
Yves MORIN***

***Le Secrétaire,
Julien HAY***

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Procuration à Mme Christine ENDUIT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>
<i>Absente excusée</i>		

